



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie photovoltaïque

Question écrite n° 128643

Texte de la question

M. Philippe Tourtelier attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur les difficultés rencontrées par de nombreux producteurs d'électricité d'origine photovoltaïque pour se faire payer par EDF-agence obligation d'achat (EDF-AOA). De toutes les régions, remontent des plaintes de titulaires d'un contrat d'achat par EDF, tous confrontés à des trésoreries sous tension et ne pouvant amortir leurs investissements, réalisés de bonne foi, à l'instar de la politique gouvernementale et des objectifs du Grenelle. Ces producteurs, qui ont cru et croient à une diversification de nos sources d'énergies, sont aujourd'hui des victimes de la politique erratique et sans visibilité dans le domaine des énergies renouvelables. En Bretagne par exemple, y ont cru en particulier des agriculteurs (actifs ou retraités) qui espéraient compenser la baisse de leurs revenus avec des installations solaires sur des bâtiments à vocation agricole. Aujourd'hui, plusieurs d'entre eux sont en situation critique, ils ne peuvent faire face aux remboursements d'emprunts faute de respect de leurs contrats par EDF-AOA. Selon l'association Apépha (Agriculteurs, producteurs d'électricité photovoltaïque associés) implantée à Rennes, qui représente en Bretagne près de 150 producteurs et porteurs de projet du monde rural, les dysfonctionnements et retards d'EDF sont alarmants. 80 % des factures de vente d'électricité ne seraient pas réglées dans les délais réglementaires, dont plus d'un tiers à 60 jours. Ces retards récurrents et totalement aléatoires (constatés ailleurs en France) auront des conséquences économiques et sociales. Les mensualités tombent et l'électricité produite passe dans le réseau, sans que les factures ne soient honorées. En effet, les contrats signés sur une durée de vingt ans stipulent des conditions de paiement très précises, à savoir vingt jours (contrat S06) ou trente jours (contrat S10) après réception des factures émises par les producteurs. À la déception, s'ajoutent les problèmes de trésorerie pour les exploitants agricoles, et de budget pour les particuliers qui, eux aussi, doivent rembourser des prêts bancaires qui ne supportent pas de défaillance. Dans la période actuelle, ce peut être un début de surendettement ! Ainsi, certaines personnes ont même été contraintes d'assigner EDF-AOA en référé pour obtenir le paiement des sommes dues ! En Ille-et-Vilaine, où l'Apépha compte une quarantaine d'adhérents, plus d'une vingtaine d'entre eux ont des difficultés, et ce malgré des interventions de l'Apépha depuis octobre 2011 auprès du Comité de règlement des différends et des sanctions (Cordis) de la Commission de régulation de l'énergie, et de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), pour trouver des solutions à ces problèmes. Y a-t-il volonté de pénaliser le photovoltaïque sur toiture, une intention délibérée de décourager le photovoltaïque en fragilisant les producteurs ? De plus, il semble également que de nombreux producteurs doivent faire face à des retards d'émission de contrats ou à des rédactions erronées qui fragilisent le développement de cette production d'électricité. Si ces producteurs d'énergies comprenaient bien qu'il fallait une période d'adaptation à EDF-AOA, qu'il fallait même accepter des orientations d'achat plus restrictives de l'électricité photovoltaïque (mais trop brutales : tarifs divisés par deux en moins de trois ans), aujourd'hui ils s'estiment floués et craignent qu'EDF n'use de subterfuges pour retarder les paiements alors que les installations fonctionnent. Les agriculteurs, actifs ou retraités, petits producteurs d'électricité photovoltaïque, ont souvent investi dans l'espoir d'apporter un complément ou une stabilité à leurs revenus. Ils sont déçus et parfois acculés au point de recourir à des voies de justice. Alors que les dossiers de doléances s'accumulent dans plusieurs régions, il lui demande d'intervenir auprès d'EDF-AOA et de son collègue ministre chargé de l'énergie pour que ces situations ne perdurent pas. Enfin, si le Gouvernement a favorisé, notamment par le Grenelle, le

développement de projets « photovoltaïques » par des mécanismes divers et des incitations tarifaires sur lesquels il est revenu, il a en même temps échoué à développer une filière industrielle « verte ». Et ce n'est pas cette erreur qui a conduit à un « emballement », à un moratoire brutal et à une mise sous carcan d'une filière industrielle française, qui doit être supportée deux fois par des producteurs en bout de chaîne. Nombreux étaient sensibilisés aux énergies renouvelables et pas forcément d'avidés profiteurs. Qui plus est, en Bretagne, où l'électricité consommée doit être « exportée » ou rationnée en période de pointe, soutenir les producteurs d'électricité photovoltaïque pouvant être quasiment auto-consommée mérite une attention particulière.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Tourtelier](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128643

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable, transports et logement

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 février 2012, page 1468

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)